



# Déclaration de l'Alliance du Trèfle au CTM budgétaire du 28 septembre 2020

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du programme de transformation des administrations publiques, l'interrogation sur les missions des ministères a eu lieu, et il avait été conclu que les missions du ministère en charge de l'agriculture devaient être conservées, et que des effectifs dans certains secteurs devaient être renforcés.

En a-t-on tiré les conséquences sur les moyens ? Cette question ne peut pas occulter les évolutions des besoins : paiement des aides PAC (avec les défaillances d'Isis qui nécessitent de ré-instruire certains dossiers et d'apporter des explications aux agriculteurs non payés), évolutions sociétales (attentes en matière de bien-être animal, santé et environnement...), bouleversements exceptionnels à l'échelle de l'Union Européenne avec la sortie chaotique du Royaume-Uni, aléas climatiques (les agents des services d'économie agricole sont davantage mobilisés pour accompagner les exploitants du fait de la sécheresse de cette année)... tout cela dans le contexte omniprésent de la Covid-19 qui bouleverse profondément notre société.

Alors que d'énormes efforts ont été portés par les agents pour poursuivre les actions du ministère et des établissements pendant cette crise et limiter ses conséquences économiques, ces efforts ne se reflètent pas dans le projet de loi de finances 2021.

Un plan de relance ambitieux est maintenant lancé : 1,2 milliard d'euros pour le périmètre du MAA, beaucoup plus si on prend en compte les mesures instruites par l'ASP relevant d'autres ministères. Il faudra des agents pour instruire et mettre en œuvre ses dispositions (structuration des filières agroécologiques, formation des agriculteurs, plan protéine, plan de modernisation des abattoirs...), les DRAAF sont déjà sollicitées par les entreprises agro-alimentaires.

En face de toutes ces missions, les moyens en budget et en effectifs adéquats doivent être prévus. Et pourtant les effectifs baissent encore cette année pour le ministère comme pour les opérateurs. Si le programme 206 reste stable, les besoins pour le sanitaire comme le rappellent les rapports parlementaires et administratifs ne sont pas couverts. L'augmentation pour le programme 142 ne correspond pas à la hausse des effectifs des apprenants de l'enseignement supérieur. Si la souveraineté alimentaire est l'un des pivots du plan de relance, FranceAgriMer, qui accompagne les filières, ne doit pas perdre 6 % de ses effectifs en deux ans.

Depuis plusieurs années, l'Alliance du Trèfle alerte, en vain, le ministère sur la situation sanitaire alarmante de la forêt française. En lien avec les évolutions climatiques, la situation s'accélère et les médias en font écho quotidiennement. Si le plan de relance prévoit 200 millions d'euros sur deux ans, cela ne peut être qu'une première marche alors que le rapport de Mme Cattelot identifie 300 millions d'euros par an pendant 30 ans pour adapter et sauver la Forêt de métropole et d'outre-mer qui rend d'innombrables services à notre Nation. Dans ce contexte, poursuivre la réduction des effectifs dans les services forestiers de l'État, du CNPF, de l'ONF, de l'IGN et dans l'enseignement forestier serait non seulement incompréhensible mais dévastateur ; d'autant que le rapport de la Convention citoyenne pour le climat demande le renforcement des effectifs pour la forêt. Sans ce renforcement, dans tous les services publics de l'État, il sera impossible d'adapter notre patrimoine forestier national aux nouvelles contraintes climatiques.

La baisse des effectifs d'apprenants pour cette rentrée 2020 est certainement conjoncturelle, liée aux difficultés de communication en raison de la crise sanitaire. Elle ne peut pas justifier une baisse des moyens pour l'enseignement technique agricole. La crise Covid-19, la préparation et la gestion des cours menés à distance ont énormément sollicité les agents. Le nombre de classes se maintenant au niveau national, la charge de travail, pour le personnel administratif comme le personnel enseignant, reste tout aussi élevée, dans le contexte mouvant de l'épidémie. Nous demandons donc que lors des débats, l'enveloppe budgétaire pour 2021 soit abondée car nous croyons à la réussite du plan de communication prévu dans le Plan de relance, qui aura très certainement une incidence positive sur la rentrée de septembre 2021.

Les interrogations, déjà présentes l'année dernière, subsistent et engendrent des inquiétudes :

- sur le transfert du FEADER aux régions, entraînant le départ inexorable des agents des services d'économie agricole,
  - sur les conclusions de la mission inter-inspections sur la sécurité sanitaire des aliments,
  - sur la réforme des directions départementales interministérielles,
- et sur le Brexit : quel sera l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur la mise en place des certifications et des contrôles d'un Brexit vraisemblablement « dur » susceptible de bloquer le trafic trans-Manche ? De plus, que deviendra le SIVEP central ?

Pour la rémunération des agents, nous déplorons une nouvelle fois l'absence de revalorisation du point d'indice qui diminue leur pouvoir d'achat. Si cela dépend d'autres ministères, en revanche la problématique de la mise en œuvre du RIFSEEP est de votre ressort. Celle-ci a entraîné beaucoup de déceptions. Il faut maintenant une réflexion sur certains postes d'expertise et d'encadrement intermédiaire ainsi qu'en outre-mer, car des problèmes d'attractivité apparaissent.

Les demandes d'économies structurelles sont fortement impactantes, et lors de situations d'absences (congé, maladie, vacance temporaire de poste, congé maternité, congé paternité...) il n'est plus possible d'absorber du travail supplémentaire. Les agents encore disponibles sont sous pression, au détriment de leur santé physique et morale, et pour certains finissent, épuisés, par devoir s'arrêter, ce qui aggrave encore la situation. Pour l'éviter, il faudrait assurer une dotation flexible suffisante pour les structures, permettant au minimum le recrutement de contractuels pour des absences programmées. Or les moyens d'ajustement n'augmentent pas et restent pour l'essentiel consacrés à la gestion de la PAC. De plus, pour certaines catégories de contractuels, du fait d'une insuffisance de rémunération, les services n'arrivent plus à recruter (pas de vétérinaires français).

Le développement du télétravail, souhaité ou imposé par le confinement, suppose d'équiper tous les agents afin qu'ils puissent travailler à domicile sur des moyens autres que les leurs. Or malgré la mobilisation des informaticiens, qui ont dû dans l'urgence mettre en place des équipements pour que les agents puissent travailler, c'est loin d'être le cas pour tous aujourd'hui.

La baisse du budget dédié à la formation continue interpelle. Même si la digitalisation permet d'alléger certains coûts, ne faut-il pas, dans cette période de grands bouleversements, dynamiser les compétences techniques des agents sur les secteurs spécifiques à notre ministère (sanitaire, agriculture, forêt, pêche...) pour maintenir la pérennité d'un ministère dont l'action porte sur tous les territoires ?

**Comme vous nous l'avez indiqué lors de notre rencontre bilatérale, Monsieur le Ministre, ce n'est pas au budget de guider la politique mais à la politique de guider le budget : «le sens doit porter ». Or c'est le sens de leurs missions que beaucoup d'agents recherchent à la lecture de ce projet de loi de finances 2021.**